

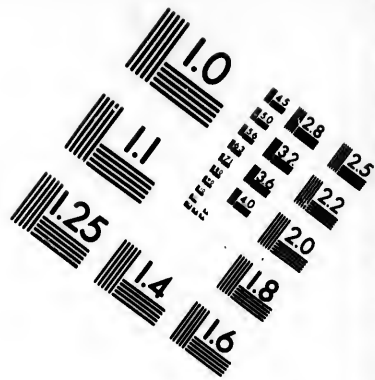
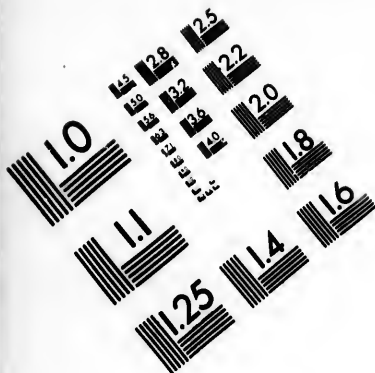
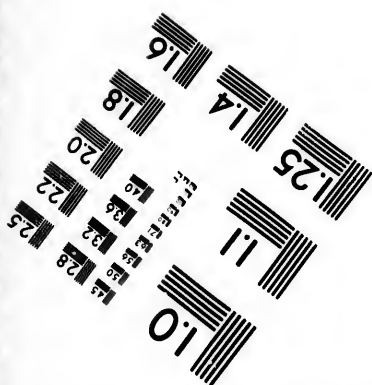
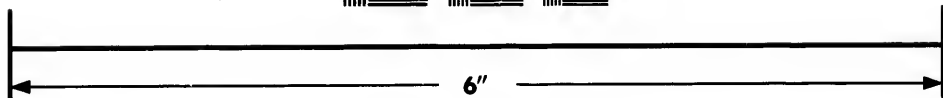
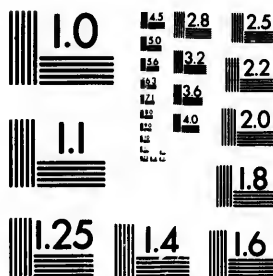


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503



**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques



© 1985

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- ☐ Coloured covers/
Couverture de couleur
- ☐ Covers damaged/
Couverture endommagée
- ☐ Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- ☐ Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- ☐ Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- ☐ Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- ☐ Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- ☐ Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- ☐ Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure
- ☐ Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- ☐ Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- ☐ Coloured pages/
Pages de couleur
- ☐ Pages damaged/
Pages endommagées
- ☐ Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- ☒ Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- ☐ Pages detached/
Pages détachées
- ☒ Showthrough/
Transparence
- ☐ Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- ☐ Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- ☐ Only edition available/
Seule édition disponible
- ☐ Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

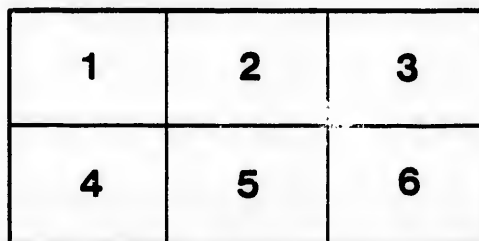
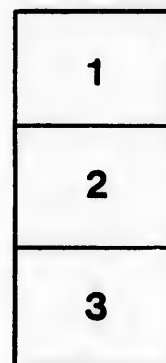
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol $\longrightarrow$ (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole $\longrightarrow$ signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ails
du
odifier
une
mage

rrata
o

elure,
à

32X

Le Pamphlet du Dr. Coderre.

[Du Pays.]

J. G. Bibaud, Cénier, M. D., Professeur d'anatomie de l'Ecole de Médecine [et de Chirurgie de Montréal, médecin de l'Hôtel-Dieu, etc., a adressé la lettre suivante au Dr. Coderre au sujet du pamphlet que ce Monsieur vient de livrer au public : Réd.

Montréal, 20 octobre 1864.

CHER CONFRÈRE ET AMI, — J'ai lu et étudié avec beaucoup d'intérêt votre pamphlet sur l'*Affaire-Barbinas*, que vous avez eu l'obligeance de m'adresser. Ce document mérite la sérieuse considération du Barreau et de la Médecine, puis que les deux professions ont tant à voir, à raisonner et à juger dans ces hautes questions de législation et de procédure criminelles, sur lesquelles les sociétés modernes se disputent l'honneur de les mieux résoudre pour le bien général ; qui progressent encore et sur lesquelles, nous le disons en toute humilité, nous sommes, en Canada, en arrière des autres peuples civilisés.

Je n'avais pris connaissance dans le temps que de quelques rapports détachés de journaux sur ce sujet, et des correspondances du Dr. Larue, dont vous avez fait justice.

Vous m'avez présenté toutes les pièces de ce malheureux procès dans votre *Mémoire*, et vous m'avez par là obligé de considérer l'expertise du Dr. L. — Son témoignage et ceux des Drs. Poisson et Lafarge — les décisions des cours et les discours des juges ; et de méditer sur la manière de comprendre en ce pays les questions, médicale et légale, de la jurisprudence. Vous comprendrez par mes conclusions, pourquoi j'ai cru à propos de vous communiquer succinctement mon opinion sur ce fameux procès. Je m'occupe d'abord de ce qui concerne la preuve *essentielle*, la preuve médicale.

Dans son analyse le Dr. L. expérimente sur une poudre jaunâtre, et des petits cristaux blancs (il vient de dire *blanc-jaunâtre*) recueillis dans l'estomac, et dit : *Je n'ai obtenu par la méthode de réduction, « un anneau brun miroitant, large et épais d'arsénic métallique. » (?) Ce brun miroitant n'est certainement pas l'anneau caractéristique de l'arsenic. Et quels autres caractères avait-il ? Point.*

20. Il a traité une autre portion de cette même poudre, préalablement dissoute dans

de l'eau pure, par le nitrate d'argent ammoniacal et en a obtenu aussitôt un précipité jaune abondant (quel jaune ?) qui s'est redissout aussitôt dans l'acide nitrique.

Eh bien ! une semblable expérience ne prouve rien, moins que rien. Car cette poudre pouvait fort bien rester jaune, quoique dissoute, ou le redevenir en se précipitant, si sa trop grande dilution en avait fait momentanément disparaître la couleur. Mais il y a mieux que cela, c'est que l'acide arsénieux, lors même qu'il serait coloré, ne se dissout point dans l'eau pure, qu'il soit en poudre ou en cristaux. (Autorité. Tout le monde.)

Et combien de nitrates qui sont solubles ?

30. Une autre portion de la poudre et des cristaux « dissoute dans de l'eau acidulée par de l'acide chlorhydrique, et traitée par un courant d'acide sulfhydrique, lui a donné un précipité jaune qui s'est redissout aussitôt et en totalité dans l'ammoniaque. »

Était-ce le jaune-orange, orpiment ou serin ? Il importait aussi de savoir si ce précipité redissout conservait encore sa couleur jaune, aussi bien que dans l'expérience No. 2 :

« Ces deux dernières réactions, dit-il, (20 et 30) sont non seulement caractéristiques de l'arsenic, mais sont la preuve qu'il était à l'état d'acide arsénieux. »

Ce n'est pas avec une poudre et des cristaux jaunes que ces réactions peuvent prouver quelque chose.

Et le tout eût-il été blanc, qu'il aurait fallu d'autres réactifs pour établir une preuve indubitable.

La quatrième expérience ne prouve pas davantage.

50. Une autre portion traitée par la méthode de Marsh « a donné sur les fragments de soucoupe de porcelaine blanche, des taches nombreuses et épaisses, brunes et miroitantes d'arsenic métallique. »

Des taches brunes ne sont pas caractéristiques de l'arsenic. L'expert ne dit pas s'il a placé ces fragments de porcelaine à quelque distance, ou sur la flamme même du pré-tendu gaz hydrogène arsénié. Dans le premier cas, c'eût dû être un anneau blanc net ; (acide arsénieux ?) Dans le second, un cercle blanc ou gris d'acier, (arsenic métallique.) Et l'expérience n'était pas encore complète ! D'ailleurs on ne sait pas si, lorsqu'il dit *arsenic*, il entend pas dire *acide arsénieux*,

et vice versa. « Toutes ces réactions sont caractéristiques et n'appartiennent qu'à l'arsénio. »

Je me permets d'affirmer sur la foi de la science et d'après mes propres observations qu'une telle prétention est impossible avec les procédés de début du Dr. L.

Mais où sont donc ses témoins oculaires et signataires à son procès-verbal, sans lesquels ses analyses devaient être non avenues, puisque il ne paraît pas même qu'il ait été assermenté ?... Quant aux « lésions de tissus » dont parle le Docteur, elles n'avaient aucune importance pour la preuve. Il n'a pas utilisé le fluide brunâtre contenu dans l'estomac de la défunte. Les expériences faites sur le foie affecté de dégénérescence granuleuse et grasseuse, dont la circulation était conséquemment considérablement obstruée, ont donné lieu aux mêmes réactions. »

Mais je reviendrai sur ces altérations du foie et de la rate, après avoir considéré quelques instants le témoignage du Dr. — J'allais oublier de vous faire remarquer que, à part l'analyse chimique, il donne pour motif de conclure à l'empoisonnement par l'arsénio, « les symptômes tels qu'ils lui ont été rapportés par le Coroner Poisson, » (qu'il ne décrit pas quoiqu'ils en valent bien la peine, et qui ne sont donnés nulle part, dans le cours du procès, d'une manière satisfaisante et diagnostique) et sur les lésions de tissus telles qu'il les a vues et décrites.

Je ne reviendrai pas sur les petits grains rudes et invisibles. Dans son témoignage le Dr. L. — répète qu'il a dissout cette *poudre jaune d'acide arsénieux dans de l'eau pure*. Et qu'il a reconnu la dégénérescence grasseuse du foie au microscope. *Mais il ne décrit point ce qu'il a vu ou cru voir*. Il a fait toutes ses expériences sur une *poudre soluble jaune* et il reste « entièrement convaincu » que la défunte est morte empoisonnée par l'acide arsénieux. Cependant le Dr. Lafarge a dit dans son témoignage que la poudre que prit Julie Désille lui parût être du jalap composé que le mari avait eu du Dr. Bérard.

J'ai vu quelque part que le Dr. B. n'avait pas donné la poudre gris-jaunâtre, mais des pilules, sans dire si ces pilules contenaient soit du jalap, de l'aloès, de la rhubarbe ou de la gomme-gutte, qui auraient fait une poudre jaunée en se délayant dans l'estomac.

Mais peut-être les médecins ont-ils pensé que si la cour désirait des explications elle les leur demanderait.

Transquestionné le professeur Larue se montre encore plus faible et moins sûr de sa position.

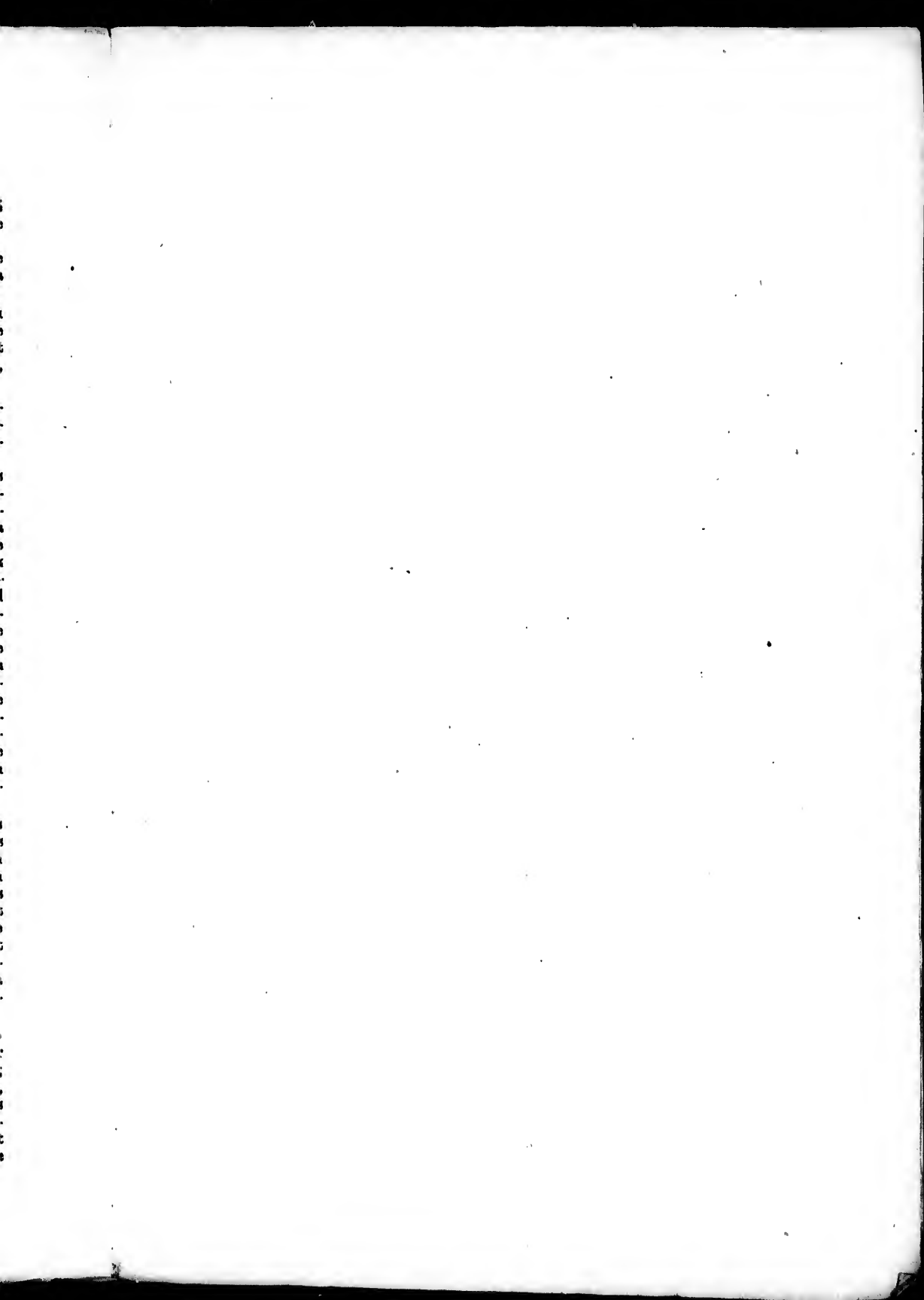
Vous savez comme moi, que la portée du langage médical est tout dans des causes de ce genre. Cependant le témoin n'en tient aucun compte. Ses réponses sont décousues, sans précision et sans justesse. Exemple.

« Les viscères d'un homme et d'une femme sont identiques, moins les organes abdominaux où l'on trouve la matrice chez la femme et non chez l'homme. »

Quand et par qui les viscères pelviens ont-ils jamais été nommés « les organes abdominaux » ? L'abdomen comprend-il le bassin ? Le système viscéral n'offre-t-il que la matrice pour différence entre les sexes ? Ce viscère n'a-t-il pas ses annexes ? Et chez l'homme la vessie, avec ses annexes, ressemble-t-elle à celle de la femme, etc., etc. ? Il fallait donc dire, moins les organes génito-urinaires situés dans le bassin, etc. Il se sert du mot fluide (*fluere* couler) comme synonyme de mucus dense, cependant, un fluide, qui se déplace nécessairement, n'aurait pas fait une couche tenace et épaisse d'un demi ponce par dessus les *susdits petits grains*. Donc encore, il fallait dire liquide épais ou semi-liquide. Et qu'on ne dise pas que se sont là des minuties. On ne jone point avec les synonymes en médecine, et surtout en médecine-légale.

« Il se rappelle bien, dit-il, les quelques symptômes qui ont été décrits par plusieurs témoins. Ils peuvent être causés par un certain nombre de maladies, tout aussi bien que par l'empoisonnement, avec néanmoins quelques différences que les médecins savent bien reconnaître. » Mais il n'en dit rien de ces différences, comme s'il ne les connaissait pas plus que d'autres médecins que j'ai connus. Le fait est que personne en cour n'a donné de symptômes reconnus comme diagnostiques de l'intoxication arsénicale.

Il admet ici que les « lésions de tissus » qu'il a signalées peuvent être produites par d'autres maladies que l'empoisonnement ; mais il n'en reste pas moins convaincu, que..... ça ne saurait être dans le cas présent. En un mot dans ces transquestions il ne dit rien de positif, mais il conclut au positif, et la cour ne paraît pas s'en être doutée.



« L'effet cumulatif de l'arsénic, avancé, dit-il, par quelques-uns, est nié par la plupart. » Cela n'est point correct. Nous savons que le poison pris en morceaux, (*lumps* de Taylor, etc.,) ou en poudre humide et incorporée, en quelque sorte, a quelque fois produit le narcotisme après un, deux ou trois jours, sans avoir à peine fourni de symptômes d'inflammation gastrique, non plus que de traces d'action corrosive sur les parois de l'estomac. Pourquoi ? Parce que cette masse s'était *bien-vite* entourée de mucosités denses et tenaces qui en avaient protégé l'organe ; laissant à l'absorption lente le temps d'apporter au cerveau une partie de l'agent toxique. En thérapeutique, tous les médecins qui connaissent l'arsenic, admettent son accumulation après deux, trois septénaires ou plus, sinon dans les conjonctures où se trouvait la patiente, femme de Barbinas.

« Les symptômes du Choléra du pays sont à peu près analogues à ceux de l'empoisonnement par l'arsenic. » Bien plutôt par l'antimoine. « On s'accorde à dire que, dix-huit jours environ sont la période requise pour la complète élimination de l'arsenic hors du système. »

L'arsenic ne s'élimine pas après la mort, que nous sachions. Mais, sans égard pour l'hypothèse du Dr. L. il faudra plus de 18 jours pour qu'il s'élimine, durant la vie, lorsqu'il sera en aussi grande quantité qu'il a cru en voir dans le système et nommément dans un foie gras.

« Je ne sache pas que l'acide arsénieux soit employé, au moins dans ce pays. »

Il y a dix-sept ans, cher confrère, que vous m'avez remplacé à l'Ecole de médecine comme professeur de *matière médicale*. Pendant les deux années précédentes j'enseignais aux élèves, en français et en anglais, la valeur, l'utilité de ce remède dans certaines maladies spéciales, selon ses deux modes d'administration, la *solution arsénicale* et les *pilules asiatiques*. Mais avant cette époque, mes propres élèves apprenaient dans mon étude, à préparer, à formuler et à prescrire à propos ces précieuses pilules asiatiques. Et vous en avez fait autant.

Le toxicologiste nous apprend que l'acide arsénieux (*arsenic blanc*) n'a pas de goût ou très peu, « parce que s'il avait une saveur très forte, les empoisonnements par cette substance ne seraient pas aussi fréquents qu'ils le sont, parce que les gens les

(la) goûteraient et rejetteraient les substances dans lesquelles il (elle) se trouve. » (*) Comment peut-on oublier, lorsqu'on le sait, d'informer les parties intéressées au procès, que l'arsenic n'a pas de saveur, parce qu'il est insoluble, et que c'est encore ce qui explique le fait que, son action corrosive est peu prononcée dans la bouche, mais beaucoup dans l'œsophage et l'estomac et cela après quelque temps : tandis que pour d'autres métaux comme les composés de mercure, de cuivre, d'argent, etc., les acides et les alcalis concentrés, les symptômes de corrosion sont instantanés et partout ressentis, parce que ces substances sont solubles ou déjà liquides, à quelques rares exceptions ?

Il me paraît concluant pour tout homme compétent que rien ne se trouve, absolument rien, dans le rapport et le témoignage du Dr. L. (sans parler de ce qui ressort des autres témoignages médicaux) qui établisse une preuve d'empoisonnement de la femme Julie Désilie.

Après treize jours de fermentation cadavérique « sur la muqueuse de l'estomac se voyaient, à part la rougeur, des plaques noires ecchymotiques ; » rien de plus. Voilà pour l'expert, « les traces évidentes d'une inflammation intense. » Pas d'ulcérations, ni de pus, ni de mucosités, encore moins la perforation des parois de l'organe, qui se rencontre assez communément sous l'action décomposante (chimique) des poisons corrosifs. Cependant il n'est pas un auteur classique, pas un praticien d'observation qui oserait affirmer l'existence d'une inflammation intense sans ces apparences morbides, sauf la perforation qui n'est pas nécessaire au diagnostic.

De la rougeur et des ecchymoses ! mais n'avons-nous pas la dyspepsie, la gastrite chronique, l'hématémèse, avec ou sans dyspeptie, qui nous les présentent ? *Noires !* Mais comment donc, faut-il plus de treize jours de stase cadavérique pour qu'elles le deviennent ?....

De l'estomac on saute lestement au gros intestin, qui n'offre « aucune altération morbide » et l'on ne daigne pas consulter l'intestin grêle, qui devait nécessairement présen-

(*) Ce style n'est pas très pur. Mais qu'aurions-nous besoin d'être puristes, grammairiens sévères, et fidèles interprètes du dictionnaire de l'Académie française, pour ce qu'il nous restera de notre langue, après les fédérations et confédérations ?.....

ter des traces évidentes (plus que rougeur et ecchymoses) d'inflammation intense, puisque de l'acide arsénieux devait s'y trouver avant même d'impreigner un foie *gras* et *grmuleux*. Car nous avons vu de ces empoisonnements par l'arsénic (il vous en souvient) et les selles mucopurulentes et sanguinolentes, expulsées avec coliques violentes et ténésme, ressemblaient bien aux matières rejetées de la même manière par l'estomac. — Et la salivation sans fétueur mercurielle ; et l'irritation intense des organes genito-urinaires, etc... Mais à quoi bon toutes ces observations rigoureuses lorsqu'il ne s'agit que d'un *accusé* de meurtre ?

Le cœur ne dit rien et les poumons non plus. Mais la rate ! et mais... je crois avoir le mot de l'énigme, à défaut de toutes preuves positives d'intoxication arsénicale. Voici :

« La vésicule biliaire remplie de bile renfermait *neuf calculs biliaires*. » De plus le foie était *ramolli, friable*, affecté de *dégénérescence granulaire et graisseuse*.

Avec cela il ne pouvait y avoir que des efforts violents et fréquents pour expulser ces calculs ; douleurs stomacales et intestinales, vomissements, etc., etc. ; régurgitation de bile dans l'estomac, se mêlant à la poudre de jalap. (Couleur jaune ou brun-jaunâtre.) Mais absence de tout symptôme particulier à l'arsénic, au mercure, au cuivre, etc., etc., s'il n'y s'en trouvait pas — Phlogose et suintement de sang par les capillaires de la muqueuse gastrique, en conséquence des efforts réitérés de vomissement. Que penser alors, sinon que cette femme est morte (et son mari par contre-coup) de cette maladie chronique et *organique* du foie et de la vésicule biliaire ? Avec les autorités pour guides, rien de plausible que cette solution de la question ; à défaut, encore une fois, de toute preuve de quelque chose de plus grave.

Je ne tiens nul compte des convictions de l'expert, qui n'auraient, sans doute, pas été les mêmes, s'il s'était entouré, dans une circonstance aussi importante, des conseils de ses plus anciens collègues et confrères ; ce qu'ont fait les Orfila, les Christison, les Taylor et autres, persuadés qu'ils étaient, que l'expérience de ceux qui ont travaillé et réfléchi n'est pas de trop dans les difficultés. Vous vous êtes empressé de le faire, avant vos recherches dans l'*affaire-Lussier*, qui semble ne laisser rien à désirer, mais je ne vous en ferai pas même mon compliment.

Sans me montrer aussi malin que votre antagoniste, je pourrais soutenir que l'examen *microscopique* n'a pas éclairci grand chose dans l'*Affaire-Barbinas*.

Vous dirai-je ce que je pense du témoignage du Dr. Poisson, coroner, en transquestions ? Eh bien oui je dois le dire. Il démontre si clairement qu'on ne saurait nullement compter sur l'authenticité *des pièces* qu'il a présentées au procès qu'il n'en fallait pas davantage pour que la cour libérât l'accusé, ou tout au moins que l'avocat de la couronne signifiat à celle-ci qu'il ne désirait pas continuer la poursuite. Si ma mémoire ne me trompe, des avocats comme le juge Drummond, F. G. Johnson, C. R., et autres n'ont pas hésité à le faire en présence de témoignages aussi contradictoires. J'ai plus d'une fois regretté que le Barreau et la Médecine ne fussent pas plus généralement instruits et expérimentés dans ce qui touche la jurisprudence médicale. Si nous regardions plus souvent du côté de l'Europe, nous serions quelque peu honteux de nous-mêmes.

De tous les discours prononcés sur le banc au sujet du *mémorandum* pour enquêtes et sursis, celui du juge Mondelet me paraît le plus conforme à l'esprit de la loi criminelle, telle qu'elle s'interprète en Angleterre et en France. Cependant la peroraison me semble en diminuer la haute portée, dans ces paroles :

« Je dois à l'Honorable juge Stuart, qui a présidé lors du procès, de déclarer que je lui tiens compte du talent, du zèle et des sentiments d'humanité qu'on lui connaît, et si je ne puis approuver la non production au procès du rapport du Dr. Larue, de l'analyse que l'Honorable juge est allégué avoir ordonnée, j'en attribue la cause uniquement à une erreur : *humanum est errare*. » (Ces remarques se rapportent à l'analyse, *in petto*, plus qu'*insignifiante* d'une gazette et de bardeaux, que la cour ne juge pas à propos de produire, après s'être reposée trois heures pour l'attendre)

L'amour propre d'un juge étant en jeu, un homme pourrait-il être légalement envoyé à la mort, parce que : *humanum est errare* ?

Quand aux discours des autres juges, ils ne vont qu'à constater qu'ils n'ont pas de juridiction parce qu'il n'y a pas de précédents anglais. Lorsqu'au civil on déboute une action sur la forme, pour un accent

aigu seulement oublié, s'il s'agit d'une question de vie ou de mort pour un de ses semblables, l'on n'a plus de juridiction, alors même que le procès intenté pèche, et par la forme et par le fond. C'est à n'y pas croire, mais.... *humanum est errare*.

Mes commentaires pourraient s'étendre bien davantage, mais il est temps que je termine, en vous pressant de suivre les conseils de l'amitié.

L'on a cru quelque part pouvoir vous reprocher déceimment d'avoir fait votre éducation vous-même. Moi je vous dis : vous qui vous nourrissez de travail et d'étude, de la soif d'apprendre pour être utile, continuez votre carrière si bien remplie. Je connais par l'histoire des hommes qui sont arrivés aux positions sociales les plus élevées, sans avoir fait d'études classiques ; des Franklin, des Diplomates, des Sénateurs, voire même des présidents des premières puissances de la terre. Et sans sortir de mon pays, j'ai vu venir devant moi et beaucoup plus après moi, de mes compatriotes qui se sont distingués et se distinguent encore dans les sciences, la magistrature, la politique &c., et ils n'avaient pas eu l'avantage d'une éducation classique. Mais, que si elle l'aide, elle ne donne point l'intelligence à ceux qui n'en ont pas : non plus qu'elle ne *produit* la perspicacité, le jugement et l'esprit d'observation. N'oubliez pas toutefois, que tous les philosophes et tous les médecins depuis Hippocrate, ont reconnu que l'étude des lettres, si utile à l'esprit, est très nuisible à la santé du corps. Nul ne l'a fait mieux sentir que le Cicéron de la médecine *Celse*, lorsqu'il dit qu'après Podalirius et Machaon, il n'est pas de savants, qui se soient distingués dans la médecine ; *donec majore studio litterarum disciplina agitari cepit, quæ ut animo præcipue omnium necessaria, sic corpori inimica est*.

Donnez donc à cet esprit, sans cesse en action, quelque repos, quelque distraction, afin de n'être pas enlevé avant le temps à votre famille, à la société, à l'Ecole de Médecine que vous honorez par l'enseignement solide que vous y donnez depuis au delà de trois lustres. Que les institutions et les sciences médicales s'étendent parmi nous, nous le désirons : mais personne ne saurait vous enlever vos titres de considération. C'est le moins auquel doivent s'attendre ceux qui ont pris les devants.

Les circonstances dans lesquelles vous vous êtes trouvé ont fait tout d'abord surgir des doutes dans votre esprit sur la validité des témoignages à la preuve, dans ce procès criminel, vous vous en êtes emparé pour les analyser, les commenter dans les intérêts de la société, de l'administration de la justice et de la profession. Vous avez fait votre devoir. Déjà votre travail a rapporté quelques uns de ses fruits ; et je ne doute pas que, semblablement placé, tout autre véritable médecin eût fait comme vous, puisque il n'appartient pas à sa vocation de travailler uniquement pour le produit matériel qu'il dispense à sa famille, mais plus encore pour le bien qu'il peut faire, en dehors de cette considération.....

Que ceux qui hésiteraient à admettre l'utilité, l'importance de l'étude et de la révision des procès criminels, se rappellent celui de *Lesurque*, victime d'une grande erreur judiciaire— cause si noblement défendue tout dernièrement, par cette grande figure du barreau français, Berryer, demandant restitution d'une partie des biens de la famille déshéritée, encore entre les mains de son gouvernement.

Je ne puis laisser tomber ma plume sans vous exprimer mes inquiétudes sur la multiplicité des enquêtes de coroners, qui se font, aujourd'hui, dans nos campagnes et dans nos villes, sur des données sans poids ; soit qu'on apprenne par les *cancans* de voisinage, qu'un épileptique, un infirme ou un veillard, est mort d'une manière un peu prompte ; soit que le vulgaire, toujours avide, de ses *cancans*, transmette de bouche en bouche ces suppositions et ses inventions. L'on pourrait croire que la spéculation et l'amour du gain ne sont pas étrangers à cette fréquente pratique. Le gouvernement ferait donc bien de mettre les coroners en garde, par des instructions strictes, contre des impositions qui ne laissent pas que de lui coûter beaucoup, quelquefois au scandale public.

Votre confrère et ami

J. G. BIBAUD, M. D.

P. S. Plaider une cause au mérite n'est pas être flatteur. Vous savez combien peu je suis atteint de cette faiblesse, à l'endroit même de mes amis, ainsi faite de cette lettre ce que bon vous semble. Il ne s'agit pas ici de personnes, mais de l'ordre social et de la science.

J. G. B.

